

Commune de VAULRY (Haute-Vienne) 87140

Séance du jeudi 03 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 août 2026

Présents : PÉRIGNON Valérie - THOUVENIN Michel - PUYGRENIER Solange - BOYER Jean-Paul - PIQUET-MERCIER Olivia - LACOSTE Dona - DEGUDE Sylvain - HOUZÉ-LOSSIGNOL Béatrice – LOSSIGNOL Christophe – PEROT Frédérique

Excusé : Monsieur BOIS Dominique donne pouvoir à Monsieur THOUVENIN Michel

Absent : Zéro

Monsieur Jean-Paul BOYER a été élu secrétaire de séance

Délibération : N° 2026-38

OBJET : Tarifs de location et conditions d'utilisation des salles communales et du matériel – Remplace les délibération n°2025-24 du 14 mai 2025, n°2025-41 du 04 juillet 2025, n°2025-49 du 10 octobre 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles communale et des biens matériels doivent être revus pour mettre à jour les tarifs et conditions d'utilisation pour une meilleure visibilité et simplification.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2144-3 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-1-2 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'occupation des propriétés communales et les modalités de perception des redevances ;

CONSIDÉRANT que la différence de traitement tarifaire entre les habitants de la commune et les personnes extérieures est justifiée par un motif d'intérêt général, les administrés contribuant déjà au budget communal par le biais des impôts locaux ;

Vu la délibération n°2025-24 en date du 14 mai 2025 - Tarifs des biens immobiliers et mobiliers ;

Vu la délibération n°2025-41 en date du 04 juillet 2025 - Complément de la délibération n°2025-24 ;

Vu la délibération n°2025-49 en date du 10 octobre 2025 - Complément de la délibération n°2025-24 et n°2025-41 Location de la sonorisation de la collectivité Salle Polyvalente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs de location des salles communale et des biens mobiliers tels que détaillés dans les tableaux ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04 SEP. 2026

ID : 087-218719805-20260903-DELIBTARIF-DE

Résident de la commune				
	Salle Polyvalente		Salle Club	
	Journée	Week-end	Journée (Mercredi et vacances scolaires)	Week-end
Salle	85,00€	175,00€	40,00€	80,00€
Salle et cuisine	140,00€	260,00€	60,00€	120,00€
Association (salle et cuisine)	Gratuit pour l'assemblée générale Et Gratuit 2 fois par an pour les manifestations		Gratuit pour AG	
	85,00€ + tarif chauffage	150,00€ + tarif chauffage		
Caution dont 100,00€ si le ménage est insuffisant	500,00€		500,00€	
Forfait chauffage Obligatoire du 01 octobre au 30 avril	20,00€	40,00€	15,00€	25,00€
Sac poubelle 30l	1.20€ l'unité			
Sac poubelles 50l	2.00€ l'unité			
Sonorisation	20€			
Caution sonorisation	500€			
Résident hors commune				
	Salle Polyvalente		Salle Club	
	Journée	Week-end	Journée (Mercredi et vacances scolaires)	Week-end
Salle	120,00€	220,00€	55,00€	110.00
Salle et cuisine	200,00€	340,00€	75,00€	150,00€
Association (salle et cuisine)	120,00€	220,00€	55,00€	110.00€
Caution dont 100,00€ si le ménage est insuffisant	500,00€		500,00€	
Forfait chauffage Obligatoire du 01 octobre au 30 avril	20,00€	40,00€	15,00€	25,00 €
Sac poubelle 30l	1.20€ l'unité			
Sac poubelles 50l	2.00€ l'unité			
Sonorisation	20€			
Caution sonorisation	500€			

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le **04 SEP. 2026**

ID : 087-218719805-20260903-DELIBTARIF-DE

Bien matériel : chapiteaux, tables et bancs

	1 Vieux chapiteau	1 Nouveau chapiteau
Sans livraison	75.00€	150.00€
Caution rendue après vérification visuelle ou via photo ou vidéo datée	200.00€	750.00€
	Table (15 tables de 6 personnes)	Banc (29 bancs de 3 personnes)
Sans livraison	6.00€ l'unité	2.50€ l'unité
Avec livraison uniquement pour les résidents de la commune	7.00€ l'unité	3.00€ l'unité
Caution	100.00€	

Vaisselle cassée ou manquante facturée au tarif ci-dessous :

Verre à l'unité	Couvert à l'unité (fourchette, couteau, cuillère)
3,00€	2,00€

Article 2 : Tout matériel cassé ou manquant, toute vaisselle cassée ou manquante autre que précédemment seront facturés au tarif réel de remplacement.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer toutes les conventions de mise à disposition conformes à ces tarifs.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Secrétaire de Séance,
Jean-Paul BOYER



Le Maire,
Valérie PÉRIGNON



Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

04 SEP. 2026

ID : 087-218719805-20260903-DELIBTARIF-DE